

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 Mars 2008

**PRESENTS :** FRANCOU-CARRON, REYNIER, DUBOIS, CHOUANARD, FERRIERE, GONSOLIN, SENAC, PORCERO, GOUPIL, MEI, BOULANGER.

**SECRETAIRE DE SEANCE:** PORCERO

**CONVOCATION DU :** 17 mars 2008.

.....

## ORDRE DU JOUR

- 1) Election du Maire et des Adjoints;
- 2) Délibération fixant le taux d'indemnité des élus.
- 3) Désignation des représentants de la Commune auprès des différents organismes, CCAS, Commission d'appel d'Offres.
- 4) Délibération pour le recrutement de personnel de remplacement.
- 5) Délibération pour délégation permanente au Maire pour engager et régler les dépenses ;

.....

### 1) Election du Maire et des Adjoints :

- Election du Maire : Mme FRANCOU-CARRON : 8 voix : élue  
M. SENAC : 3 voix ;
- Nombre d'adjoints : après délibération, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide de fixer le nombre d'adjoints à : 3 ;
- Election du 1° adjoint : M. REYNIER : 8 voix, Elu (3 votes blanc)
- Election du 2° adjoint : M. DUBOIS : 8 voix, Elu (3 votes blanc)
- Election du 3° adjoint : Mme CHOUANARD: 8 voix, Elue (3 votes blanc)

| <b>CONSEIL MUNICIPAL</b><br><b>Elections de mars 2008</b> |                   |
|---|-------------------|
| <b>FRANCOU-CARRON Magali.228</b>                          | <b>Maire</b>      |
| <b>REYNIER Luc.249</b>                                    | <b>1°adjoint.</b> |
| <b>DUBOIS Arsène.193</b>                                  | <b>2°adjoint</b>  |
| <b>CHOUANARD Marie-Renée.210</b>                          | <b>3°adjoint</b>  |
| FERRIERE Hervé.216  | Conseiller        |
| GONSOLIN Jean-Marie.199                                   | Conseiller        |
| SENAC Jean.186  | Conseiller        |
| PORCERO Claudine.186                                      | Conseiller        |
| GOUPIL Olivier.183  | Conseiller        |
| MEI Catherine.189 (2°tour)                                | Conseiller        |
| BOULANGER Nicole.189 (2°tour)                             | Conseiller        |

## **2) Délibération fixant le taux d'indemnité des élus :**

Madame le Maire précise à l'Assemblée que par arrêté en date du 22 mars 2008 ont été précisées les délégations des différents adjoints ;

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide et avec effet immédiat de fixer les indemnités de fonction du Maire au taux de 17% de l'indice brut 1015 celle des adjoints au taux de 6,6% de l'indice brut 1015 avec un versement mensuel de ces indemnités.

Vote :            1 abstention :            Mme Boulanger ;  
                     2 contre :                MM. Senac, Mei ;

## **3) Désignation des représentants de la Commune auprès des différents organismes, CCAS, Commission d'appel d'Offres :**

Mme le Maire propose à l'Assemblée de désigner les représentants de la Commune auprès des divers organismes :

### *Elections des représentants auprès de la COMCOM :*

délégués titulaires :            MM. FRANCOU-CARRON, REYNIER, DUBOIS  
délégués suppléants :           MM. GONSOLIN, GOUPIL, FERRIERE ;  
vote : se sont abstenus :        MM.SENAC, MEI, BOULANGER ;

### *Elections des représentants auprès du SE 38 :*

Déléguée titulaire :            Mme FRANCOU-CARRON ;  
délégué suppléant :            M. GOUPIL ;  
vote : se sont abstenus :        MM.SENAC, MEI, BOULANGER ;

### *Elections des représentants auprès du SMIME:*

Délégué titulaire :            M. REYNIER ;  
déléguée suppléant :           Mme PORCERO ;  
vote : se sont abstenus :        MM.SENAC, MEI, BOULANGER ;

### *Elections des représentants auprès du SICTDM :*

Délégué titulaire :            M. GONSOLIN ;  
délégué suppléant :            M. GOUPIL ;  
vote : se sont abstenus :        MM.SENAC, MEI, BOULANGER ;

### *Elections des représentants pour la Commission d'Appel d'Offres :*

Délégués titulaires :            MM. REYNIER, DUBOIS, GOUPIL ;  
délégués suppléants :           MM. PORCERO, GONSOLIN, FERRIERE ;  
vote : se sont abstenus :        MM.SENAC, MEI, BOULANGER ;

### *Elections des représentants auprès du CCAS:*

4 Conseillers Elus :            MM.CHOUANARD, PORCERO, GONSOLIN, DUBOIS  
vote : se sont abstenus :        MM.SENAC, MEI, BOULANGER ;

#### **4) Délibération pour le recrutement de personnel de remplacement :**

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal toutes les démarches à entreprendre lorsque l'on doit procéder au remplacement de personnel titulaire ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal autorise Le Maire à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires de remplacement pour pallier l'indisponibilité de fonctionnaires de la Collectivité.

#### **5) Délibération pour délégation permanente au Maire pour engager et régler les dépenses ;**

Mme Le Maire expose que les dispositions du code général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Mme Le Maire la délégation suivante :

prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 100 000€HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% , lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vote : se sont abstenus : MM. Senac, Mei ;